



Concours communal des maisons fleuries 2019

INSCRIPTION

Nom/Prénom

Adresse

.....

Téléphone

.....

souhaite participer à la visite guidée des jardins du Kestellic.

Descriptif du jardin.....

.....

Catégorie : Jardin -1 000m² Jardin +1 000m²
 Talus Façades fleuries

Afin d'évaluer au plus juste votre jardin, pouvez-vous préciser les points suivants ?

Désherbage : Manuel Mécanique Chimique

Arrosage : Eau de ville Récupérateur Autre

Techniques alternatives: Compostage Paillage Autre

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et accepte les conditions.

Fait à, le

Signature

Les informations recueillies à partir de ce dossier font l'objet d'un traitement par la commune de PLOUGUIEL pour la finalité suivante : concours communal de fleurissement.

Les destinataires des données sont les mairies de PLOUGUIEL et PLOUGRESCANT (services administratifs et élus en charge du concours) dans la limite de leurs attributions respectives.

Les informations seront conservées pendant une année. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Pour se faire contacter la mairie de PLOUGUIEL : Rue de Tréguier- 22220 PLOUGUIEL. Tel : 02.96.92.30.37. @ : mairie-de-plouguiel@wanadoo.fr

REGLEMENT

Le concours des maisons fleuries a pour objectif de récompenser les actions menées par les habitants et de contribuer à l'embellissement de la commune et du cadre de vie.

Article 1 / Participants

Le présent concours est ouvert à tous les habitants de la commune, excepté aux membres du jury, sur inscription par le biais de ce présent bulletin.

Article 2 / Catégories

A : Jardin - 1 000m²

B : Jardin + 1 000m²

C : Talus

D : Façades fleuries

Article 3 / Jury

En 2019, le jury sera intercommunal. Les commissions constituées dans les communes de PLOUGRESCANT et PLOUGUIEL se déplaceront dans les communes voisines.

Le jury de PLOUGUIEL est composé d'élus de la commune de PLOUGRESCANT.

Chaque participant autorise le jury à pénétrer dans sa propriété pour prendre des photos. Elles serviront de support de communication dans les communes respectives (site internet, bulletin communal...).

Le jury se réserve le droit de changer la catégorie d'un participant s'il estime que celle-ci a été mal choisie.

Le jury attribue des points à chaque participant suivant une grille de notation. Une addition générale par catégorie détermine le classement et donc le palmarès.

Article 4 / Notation

Le jury appréciera

- l'harmonie d'ensemble (choix des végétaux, couleurs, fraîcheur...)
- la composition d'ensemble (disposition, diversité, créativité)
- l'entretien (taille et coupe, désherbage, utilisation de l'eau, techniques alternatives)

Article 5 / Président du jury

Madame ou Monsieur le Maire préside le jury et veille au respect du règlement et intervient en cas de litige.

Article 6 / Clôture du concours

Les participants sont invités à une réception clôturant le concours, afin de les remercier de leur contribution au fleurissement de la commune.

Le palmarès est annoncé et les gagnants seront récompensés.